

Contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation

Macolin, le 2 novembre 2012

Le rapport sur les résultats de la procédure de consultation est disponible dans les 3 langues nationales à l'adresse:

Table des matières

1 Contexte

2 Remarques préliminaires

2.1. Participation à la procédure de consultation

2.2. Présentation des résultats de la procédure de consultation

3 Evaluation globale du projet

4 Les résultats dans le détail

4.1. Prises de position générales sur le projet (par thèmes)

4.2. Prises de position sur l'arrêté fédéral

5 Annexes

1 Contexte

Le Conseil fédéral a l'intention de soumettre au Parlement un crédit d'engagement de 30 millions de francs pour le soutien financier de la candidature aux Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022. La décision relative à la contribution de la Confédération à la candidature crée un précédent politique entraînant des conséquences financières considérables.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral demande, dans le même arrêté, un crédit d'engagement à hauteur de 1 milliard de francs, qui servira, en cas d'attribution des Jeux par le Comité International Olympique (CIO), à financer le défaut de couverture du budget de réalisation.

Dans son arrêté du 17 octobre 2012, le Conseil fédéral a chargé le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de lancer une procédure de consultation sur les contributions de la Confédération en faveur des Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 auprès des cantons, des cercles et des personnes intéressés. Après la décision du Conseil fédéral, les documents relatifs à cette procédure ont été publiés sur le site Internet de la Chancellerie fédérale et de l'Office fédéral du sport (OFSP). Les destinataires¹ de la consultation ont été immédiatement informés. Le 30 octobre 2012, l'ouverture de la procédure de consultation a été publiée dans la Feuille fédérale². En raison de son caractère urgent, la procédure de consultation a été organisée sous la forme de conférences. La première a eu lieu à Macolin le 26 octobre 2012 et la deuxième à Berne le 29 octobre 2012. Il était également possible d'envoyer une prise de position écrite. Le délai de consultation était fixé au 29 octobre 2012.

2 Remarques préliminaires

2.1 Participation à la procédure de consultation

Outre les cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux, d'autres conférences, les différents partis représentés au Parlement, l'ensemble des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, toutes les associations faîtières de l'économie ainsi que 54 organisations et associations intéressées ont participé à la procédure de consultation (109 participants à la consultation au total). Au total, 59 prises de position ont été émises (19 cantons, la CdC ainsi que 39 organisations, associations et partis politiques)³. La prise de position de la CIPRA reflète l'avis général des organisations suivantes: l'Initiative des Alpes, Grimselverein, mw, Pro Natura, Rheinaubund, la Fondation Suisse de la Greina, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux (ASPO), la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL), l'ATE et le WWF.

2.2 Présentation des résultats de la procédure de consultation

Dans le présent rapport, nous avons en règle générale privilégié les abréviations officielles des participants à la consultation (cf. annexe 5). Pour des raisons pratiques, nous avons créé de nouvelles abréviations pour les institutions ne possédant pas d'abréviation officielle ou des abréviations ambiguës. L'ordre des participants au sein d'une catégorie est purement aléatoire et ne traduit aucun jugement de valeur.

¹ Cf. liste dans l'annexe 5.1.

² FF 2012 7894

³ Cf. liste dans l'annexe 5.2.

3 Evaluation globale du projet

Le tableau suivant résume les positions générales des participants à la procédure de consultation:

	Approuvent le projet dans sa forme actuelle	Rejettent le projet dans sa forme actuelle	Adoptent une position contrastée / neutre / critique des détails	Renoncent à prendre position
Cantons	UR, GL, TG, LU, GR, AR, SG, ZH, VD	FR	NE, VS	OW, SZ, AI, BL, ZG, NW, JU
Organisations et associations intéressées	ASF, Swiss Ice Hockey, hotelleriesuisse, ASSS, FST, SRV, Swiss Athletics, GastroSuisse, ASP, RMS, Swiss Ski, PDC, USAM, CAS	Pro Natura, WWF, PLR, PS, USS, PES, ATE, mw, CIPRA (et d'autres organisations de défense de l'environnement), ASPO, FP, vbu, SAB	CP, Procap, UDC, FSU, Travail.Suisse, economiesuisse	Union patronale suisse, SEC Suisse, toutes les conférences invitées, FSG, Union des villes suisses, Swiss Shooting, ACS
Total	23	14	8	14

UR, LU, GR, GL, AR, SG, ZH, TG, VD, l'ASF, la FST, la SRV, Swiss Athletics, Swiss Ice Hockey, Swiss Ski, le CAS, hotelleriesuisse, GastroSuisse, l'USAM, l'ASP, les RMS, le PDC ainsi que **l'ASSS** saluent le projet de contribution de la Confédération sous cette forme.

Le **PLR, le PS, le PES, FR, l'USS, le WWF, l'ATE, mw, la CIPRA, l'ASPO, la FP, vbu, le SAB**, de même que **Pro Natura** rejettent le projet sous cette forme.

NE, VS, le CP et Travail.Suisse approuvent le projet avec des réserves. La **FSU** n'a pas encore arrêté de position définitive concernant le soutien à une candidature aux Jeux olympiques.

OW, SZ, AI, BL, ZG, NW, JU, l'Union patronale suisse, SEC Suisse, l'Union des villes suisses, Swiss Shooting, la FSG ainsi que **toutes les conférences invitées** ont renoncé à émettre une prise de position.

Le choix d'organiser la procédure de consultation sous forme de conférences en raison des délais très courts a été critiqué par de nombreux participants à la consultation. Compte tenu des délais, il s'est avéré impossible de se pencher de façon approfondie sur le projet et donc de consolider les positions prises (c'est l'avis de **l'UDC, du PLR, d'OW, de la CdC, de NE, de l'Union des Villes suisses, de LU, JU, GR, du PS, de la FST, du PES, de FR, du WWF, de l'ATE, de mw, de la CIPRA, de l'ASPO, de FP, de vbu, de Pro Natura, du SAB et d'economiesuisse**). **L'UDC** a demandé que le délai prévu à l'art. 7 LCo soit respecté et que la procédure soit donc prolongée de trois mois. Le **PES** demande même que l'arrêté fédéral correspondant soit soumis au référendum facultatif.

Certains participants déplorent par ailleurs que le rapport explicatif soit lacunaire et laisse de nombreuses questions ouvertes. Le **PLR** estime qu'il faudra encore beaucoup de force de persuasion pour imposer ce projet délicat. Le **PSE, le WWF, l'ATE, mw, la CIPRA, l'ASPO, la FP, vbu et Pro Natura** critiquent le fait que le rapport explicatif s'appuie sur des données, des concepts, des études et des explications qui ont été mis très tard à la disposition des participants, lorsqu'ils l'ont été. **L'ATE, mw et la CIPRA** défendent le principe de la transparence dans l'administration.

4 Les résultats dans le détail

4.1 Prises de position générales sur le projet (par thèmes)

Remarques générales

TG et SG soulignent que la Suisse orientale prépare elle aussi un projet d'importance nationale appelé à avoir un grand rayonnement: l'EXPO Bodensee-Ostschweiz 2027 et qu'elle espère pouvoir compter sur un soutien financier et conceptuel comparable de la part du Conseil fédéral.

ZH salue le fait que ce projet n'aura aucune conséquence sur les autres cantons. Mais en sa qualité de canton accueillant un aéroport, ZH sera largement concerné par le projet.

LU rappelle que la Suisse centrale prépare une candidature pour les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020 (YOG 2020) à Lucerne et en Suisse centrale. Il est donc important que les deux projets soient coordonnés de façon optimale et échangent ouvertement entre eux. Le Conseil fédéral, l'OFSPPO et Swiss Olympic doivent être officiellement informés des préparatifs de la candidature des Youth Olympic Games Lucerne 2020 Central Switzerland. Une séance de concertation réunissant le Conseil fédéral, l'OFSPPO, Swiss Olympic, les cantons de Suisse centrale et la direction du comité d'initiative du projet doit avoir lieu avant la votation populaire du 3 mars 2013.

Travail.Suisse ne peut approuver l'organisation des Jeux olympiques d'hiver que si les coûts et le déficit que ces derniers occasionnent sont inférieurs aux prévisions. Il convient de rechercher un équilibre entre les effets positifs pour le tourisme, la société et l'économie d'une part et les investissements consentis d'autre part.

Pour l'**USS**, les Jeux olympiques représentent un projet trop ambitieux pour la région. L'organisation syndicale rappelle les difficultés financières du canton des Grisons et le risque pour le contribuable lambda de devoir supporter des coûts colossaux. Elle souligne aussi la bonne santé de l'industrie du bâtiment des Grisons, qui n'a donc guère besoin d'un événement de cette envergure.

Le **PS** fait observer qu'un vote négatif de la population grisonne sur le projet de candidature enterrerait le projet. Il incombe aux seuls habitants du canton des Grisons, tout spécialement ceux des communes directement concernées, de décider de l'avenir de la candidature.

FR, l'**ASP**, la **FP**, **Pro Natura**, le **SAB**, **economiesuisse** et le **CAS** demandent que différents points du rapport explicatif soient complétés et clarifiés afin d'éviter ultérieurement tout malentendu ou toute mauvaise interprétation (précisions par exemple sur l'utilisation de l'aérodrome de Samedan, le transport des personnes logées loin des sites, la décision de renoncer à maintenir le col de la Flüela ouvert, la recherche de nouveaux sites si l'on devait renoncer à des emplacements retenus pour des raisons relatives au droit de l'environnement, etc.). Ces questions doivent être résolues dans le plus grand respect de la nature et de l'environnement.

Le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** sont d'avis que les conditions-cadres imposées par l'organisation et la situation topographique spécifique de l'arc alpin plaident contre une candidature aux Jeux olympiques. Ils considèrent que le nombre d'athlètes, de dirigeants et de bénévoles, en constante augmentation à chaque nouvelle édition des JO, ainsi que la quantité de compétitions à disputer constituent une charge sur l'environnement et la société qu'il est pratiquement impossible de réduire. L'arc alpin se prête mal à la tenue de manifestations de cette envergure sur un espace restreint dans le respect du développement durable. Cette remarque est d'autant plus vraie que le choix des sites constituerait un défi difficile à relever, du point de vue tant des transports que de l'aménagement du territoire.

La **FST**, les **RMS**, l'**ASP** et l'**USAM** estiment qu'une telle manifestation permettrait à la Suisse d'être sous le feu des projecteurs du monde entier. Elle offrirait une plateforme prestigieuse permettant au pays de présenter ses traditions politiques, sa diversité culturelle, ses performances économiques et ses paysages spectaculaires, surtout en hiver. Elle doit apporter la preuve que la Suisse porte des valeurs telles que le développement durable, l'innovation, la sécurité, la propreté, la fiabilité, et la qualité. L'événement constitue un projet national susceptible de booster le tourisme hivernal dans tout le pays. Le **PDC**, la **SRV** et **Swiss Athletics** saluent et soutiennent les travaux préparatoires et la candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2022. Ils sont d'avis que le projet aura de nombreuses répercussions positives sur le sport suisse et sur la Suisse en général.

Pour la **SRV**, cette candidature et la tenue de Jeux olympiques d'hiver profiteraient non seulement aux sports d'hiver mais auraient des effets bénéfiques sur les sports d'été. Il s'agit donc de prendre d'ores et déjà des mesures à court terme allant dans le sens du développement durable. Il convient également d'étudier dans quelle mesure les moyens mis aujourd'hui déjà à la disposition du sport d'élite, tant par les pouvoirs publics que par les milieux privés, sont utilisés de manière efficace. Il faut intensifier l'encouragement des sports tant d'hiver que d'été dès la phase de candidature: cela implique d'adapter les budgets en vue d'intensifier l'encouragement du sport dans le cadre du processus DIP.

Swiss Athletics attire l'attention sur l'absence d'informations sur les infrastructures destinées aux médias. Si l'on envisage une candidature redimensionnée du point de vue des capacités réservées aux spectateurs, il est important de miser sur une excellente couverture médiatique. Il convient donc d'accorder davantage d'importance aux infrastructures, à l'hébergement et au transport des représentants des médias durant la phase d'élaboration du projet.

L'**ASP** salue la candidature suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2022, estimant qu'elle doit contribuer aussi à améliorer l'intégration des personnes souffrant d'un handicap physique en facilitant leur accès au sport. Cela concerne l'encouragement tant du sport d'élite que du sport populaire.

Swiss Ice Hockey et **Swiss Ski** demandent que d'ici l'ouverture des Jeux olympiques et même au-delà, on propose tous les projets d'accompagnement possibles dans le domaine de la formation pour le sport populaire, le sport d'élite et la relève dans le sport, afin que l'idée de durabilité s'impose également dans ce domaine. Il est important de mettre en œuvre des programmes donnant de nouvelles impulsions au sport et de trouver des nouvelles sources de financement pour le sport avant, pendant et après les Jeux.

L'**ASSS** salue la participation de la Confédération à la candidature des Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 de même que les crédits d'engagement accordés pour la candidature et la réalisation. La réalisation des Jeux olympiques d'hiver constituerait une excellente occasion de promouvoir le sport en Suisse.

Tourisme / hébergement

Le **PLR** est favorable à ce que l'on soutienne le tourisme, qui traverse actuellement une crise. Mais ce soutien doit être ciblé et s'appuyer sur un concept global qui semble faire défaut ici. Le message n'explique en effet pas comment les Jeux olympiques 2022 pourraient produire des effets positifs dans tout le pays. On se demande aussi comment des régions touristiques structurellement faibles pourraient profiter des investissements massifs et du marketing intensif en faveur de stations à la renommée déjà solidement établie telles que Klosters/Davos et St-Moritz. Il manque également un concept permettant d'éviter que la clientèle fidèle des sites retenus ne choisisse de délaisser ceux-ci pendant la phase de construction et de réalisation et ne revienne plus. La question de l'exploitation des logements du village olympique après les Jeux se pose aussi. Globalement, le projet prône une densification des constructions sur les sites de compétition, ce qui devrait porter atteinte à leur attractivité. L'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022 ne ferait par ailleurs qu'exacerber la surchauffe des prix de l'immobilier.

L'**USS** estime que les hôtels n'ont pas besoin des Jeux olympiques d'hiver dans la mesure où ils peuvent compter sur une clientèle fidèle. De plus, le regain de prestige dû aux Jeux serait sans doute trop ponctuel pour permettre de remplir durablement les hôtels que l'on aurait construits spécialement pour les Jeux.

La **FST** salue les contributions accordées par la Confédération en faveur des Jeux olympiques d'hiver 2022. Pour elle, il ne fait aucun doute que l'industrie du tourisme durement touchée par des conditions-cadres difficiles est consciente des opportunités offertes par les Jeux. Elle a besoin de ce signe de confiance en l'avenir du sport d'hiver. Elle entend participer massivement aux investissements et assumer la responsabilité de la gestion des précieuses ressources naturelles et des paysages incomparables de notre pays dans un souci constant de développement durable. Les contributions de la Confédération devraient avoir une influence positive sur l'évolution économique, écologique et sociale de la Suisse, à court, moyen et long terme.

Le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** s'engagent pour un tourisme moderne, écologique et social. Pour cette raison, le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, **mw**, **vbu** et **Pro Natura** soutiennent les offres nationales d'accès facile bénéficiant aussi d'un bon ancrage local. Ils sont d'avis que le tourisme d'hiver est trop dépendant du ski alpin et qu'il serait souhaitable de renforcer le tourisme estival. Suisse Tourisme prône elle aussi depuis quelques années une stratégie de renforcement des offres d'été, notamment pour s'adapter au changement climatique. On peut donc s'interroger sur la pertinence de renforcer encore l'image de «pays de tourisme d'hiver» qui est constamment associée à la Suisse. On peut même craindre que l'événement diminue l'attrait des paysages suisses et porte donc préjudice à un tourisme d'été durable. Il convient donc de prévoir au moins des mesures généreuses (création de zones complémentaires et de zones de repos) pour compenser les atteintes inévitables que subira l'environnement.

L'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** soulignent que l'affirmation selon laquelle les personnes hébergées à Zurich et Opfikon se rendront elles aussi en Haute-Engadine en train et en bus et non en hélicoptère est d'une importance centrale et devrait donc figurer dans le rapport explicatif.

GastroSuisse et **Hotelleriesuisse** considèrent qu'il est judicieux d'organiser des Jeux d'hiver dans des lieux traditionnellement dédiés aux sports d'hiver. Ce projet aura d'importants effets positifs sur le tourisme sur les plans tant national qu'international. Les investissements durables qui seront consentis dans les infrastructures renforceront la place touristique suisse. Ce projet est donc important pour l'économie locale et le tourisme, surtout compte tenu du recul des nuitées auquel on assiste actuellement.

Transports

GR fait remarquer qu'une grande partie des projets en discussion sont déjà planifiés par la Confédération et que l'organisation des Jeux olympiques d'hiver dans les Grisons ne ferait qu'en accélérer la réalisation. On peut dès lors se poser la question de savoir si tous ces projets doivent être financés par le budget d'investissement prévu pour les Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 ou seulement les coûts induits par les réalisations anticipées. Le canton estime également que la construction du Wolfgangtunnel entre Klosters et Davos augmenterait à long terme les capacités des Chemins de fer rhétiques et permettrait de mieux garantir le respect des horaires. Cette solution permettrait aussi de réduire le nombre de bus en service. Il convient de réévaluer la construction du Wolfgangtunnel dans une optique de développement durable et de glisser une remarque à ce sujet dans le rapport explicatif.

GR observe également que les mesures et les investissements prévus dans le domaine de la route et du rail présentés à la page 23 du rapport explicatif sur la base de l'étude de faisabilité sont nécessaires. Toutefois, les chiffres présentés ne coïncident pas avec ceux figurant dans le message du gouvernement grison et n'ont pas pu être validés par l'étude de faisabilité concernant le transport. Le rapport explicatif de la Confédération devrait donc préciser d'où viennent les différences avec le message du gouvernement grison, afin que le débat public et la discussion sur la votation ne soient pas troublés par des informations contradictoires.

Pour le **PS** et le **CP**, les flux des différentes catégories de voyageurs (athlètes, journalistes, dirigeants, etc.) n'ont pas encore été suffisamment étudiés. Les systèmes de transport seraient très sollicités voire surchargés, et les conséquences sur la qualité de l'air et les nuisances sonores sont encore inconnues. Il reste trop de questions ouvertes pour qu'il soit possible de procéder à une évaluation sérieuse du projet dans ce domaine. Les sites des compétitions ne seraient par ailleurs accessibles par la route qu'en franchissant des cols et en empruntant des routes de vallée. Or, les routes de col sont souvent fermées en hiver ou alors ouvertes seulement aux véhicules équipés de chaînes. En cas de route fermée ou surchargée, les automobilistes seraient obligés d'effectuer d'importants détours ce qui, là encore, aurait un impact négatif sur l'environnement.

Le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** se demandent comment acheminer chaque jour de façon conviviale les passagers de 1470 bus (le double si l'on prend en compte l'aller et le retour) sur les sites des compétitions lorsque les conditions

météorologiques sont mauvaises, afin que tout ce monde puisse être sur place à temps. Compte tenu du fait que toutes les prescriptions du CIO ne sont déjà pas remplies au vu des espaces disponibles, notamment la demande de voies d'accès distinctes pour la famille olympique, le rapport explicatif ne contient pas assez de données fiables et de garanties dans le domaine du transport aérien (p. ex. concernant les vols d'hélicoptère et l'aérodrome de Samedan). Concernant les infrastructures de transport, une partie non négligeable des projets mentionnés sont de toute façon indépendants des Jeux olympiques et leur utilité publique ne serait donc pas remise en question même en cas de retrait de la candidature. Comme les projets d'infrastructure privés, la réalisation dépend toutefois de facteurs (comme la situation financière et les décisions politiques) qui ne sont pas planifiables avec certitude. Au lieu de projets d'infrastructure anticipés, les Jeux olympiques d'hiver apporteraient surtout un surcroît d'activité dans le secteur de la construction, de même que des nuisances supplémentaires en termes de pollution de l'air et de bruit. Le **WWF**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** déplorent l'absence de concepts spécifiques permettant de garantir la fluidité du trafic en cas de conditions météorologiques extraordinaires (fortes chutes de neige, danger d'avalanches ou encore routes et lignes de chemin de fer fermées (Chemins de fer rhétiques).

Pro Natura s'interroge sur l'organisation des transports publics censés ramener chez eux les 35 000 visiteurs qui assisteront à la cérémonie d'ouverture prévue à la «Meiereibucht», à St-Moritz.

Pour l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura**, l'affirmation selon laquelle l'aérodrome de Samedan ne pourrait pas être emprunté par des avions à voilure fixe pour des raisons de sécurité est une question centrale qui doit figurer dans le rapport explicatif. Des estimations fiables des mouvements des hélicoptères sont également indispensables afin d'évaluer l'impact sur l'environnement.

Infrastructures

Le **PLR** déplore que le message n'indique pas si le projet de la CISIN voté par le Parlement permettra des synergies avec les Jeux olympiques 2022 et de quelle manière.

Procap demande que les aménagements pour handicapés soient systématiquement intégrés et documentés dès le début dans le processus de planification de tous les projets relatifs aux Jeux olympiques d'hiver 2022. Il faut mobiliser suffisamment de ressources pour réaliser ces constructions et en assurer un suivi professionnel (planification et contrôles); les organes et organisations compétents doivent par ailleurs être intégrés en qualité de partenaires dans la planification et la mise en œuvre. L'objectif n'est pas seulement de pouvoir organiser les Jeux paralympiques. Toutes les zones accessibles au public, les logements et toutes les installations annexes doivent remplir les critères d'une construction adaptée aux besoins des handicapés.

GR estime que les mesures éventuelles prévues à la page 24 et au haut de la page 25 du rapport explicatif doivent être clarifiées avant le dépôt d'un projet de construction concret et pas seulement au moment du dépôt du projet, en particulier lorsqu'il s'agit d'adaptations au niveau de la planification. Dans le cas contraire, on risquerait de ne pas pouvoir achever la planification pour des problèmes de délai. Il conviendrait d'adapter la formulation en conséquence.

Le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** critiquent le fait qu'en cas d'agrandissement d'infrastructures existantes, il s'avérerait parfois impossible d'effectuer ces transformations en respectant les critères écologiques. Cette remarque s'applique notamment à d'éventuels canons à neige sur lesquels le rapport ne dit rien.

Le **WWF**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** déplorent l'absence à ce stade de toute information sur les conséquences environnementales des infrastructures aussi bien temporaires que permanentes. Le rapport ne consacre que quelques lignes aux questions d'environnement et de développement durable. Les conflits avec les objectifs en matière de protection ne sont pas traités.

Pour **Pro Natura**, trop d'incertitudes demeurent en ce qui concerne les infrastructures. La faisabilité des villages olympiques de St-Moritz et surtout de Davos semble plus que douteuse.

L'**ASSS** constate que l'on se préoccupe des infrastructures sportives en Suisse. Il s'agit de réaliser des investissements raisonnables et de prévoir des constructions respectant les principes du développement durable.

Espace, environnement et durabilité

GR remarque qu'aucun examen sommaire n'a été effectué par l'Office fédéral du développement territorial. Aucun rapport correspondant n'a donc été établi.

L'**USS** estime que les Jeux olympiques d'hiver ont acquis une dimension proche du gigantisme. Le **PS**, le **WWF**, le **PES**, **mw**, l'**ASPO**, l'**ATE**, la **CIPRA**, la **FP**, **vbu**, **Travail.Suisse** et **Pro Natura** estiment que des manifestations sportives d'une telle envergure organisées dans les Alpes constituent une charge importante et portent préjudice tant à l'environnement qu'à la population, et qu'elles n'ont en général des effets positifs qu'à court terme. Pour remédier à cette situation, il faudrait redimensionner les Jeux olympiques. Au vu des expériences menées jusqu'à présent, le CIO ne semble pas particulièrement enclin à aller dans ce sens. Le **PS** émet par ailleurs quelques réserves quant à la possibilité de mettre en œuvre les principes de durabilité et d'innovation dans le cadre du projet olympique.

Le **PES**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, le **WWF**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** saluent le projet qui, selon eux, contribuera au développement durable de l'espace alpin, à l'instar du projet partiel «Durabilité, innovation et pérennité» initié par l'association Grisons 2022. Cette initiative doit toutefois être menée indépendamment d'une candidature olympique; aucun développement imprévisible ne doit entraver son déroulement.

Le **PS** trouve problématique le fait que des évaluations détaillées des répercussions sur l'environnement et une pesée des intérêts entre atteintes à l'environnement et protection de celui-ci ne puissent avoir lieu qu'au cours des travaux, donc seulement après une éventuelle acceptation en votation populaire. Le **PS**, le **WWF**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** se demandent comment le principe de protection peut l'emporter sur le principe d'exploitation, alors que des engagements ont déjà été pris vis-à-vis du CIO. Les installations de St-Moritz et de Davos pourraient par ailleurs ne pas être conformes aux prescriptions de la protection des forêts et de la protection des marais inscrites dans la Constitution. Il faut noter clairement que les prescriptions en matière d'environnement doivent être respectées à la lettre. Les déclarations du rapport explicatif selon lesquelles dans ce cas, une clarification s'avérerait éventuellement nécessaire dans le domaine de la protection légale des forêts et des marais, et la réalisation de l'infrastructure sportive nécessiterait ponctuellement des déboisements, semblent en effet ne pas respecter le principe de durabilité prôné. Selon le **WWF**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura**, les installations d'enneigement et les lacs de retenue, ainsi que la consommation d'eau et d'énergie et la protection du climat n'ont pas été abordés jusqu'à présent. On peut dès lors s'interroger sur la façon dont il faut protéger le patrimoine naturel et paysager, et construire des infrastructures exemplaires d'un point de vue écologique pour les Jeux olympiques d'hiver.

Le **PS** critique le fait que le dossier de candidature présenté par les autorités au CIO est contraignant avant même que le plan directeur cantonal n'ait été actualisé et approuvé, et que la procédure ordinaire d'octroi du permis de construire nécessaire pour les travaux menés dans le cadre des Jeux olympiques n'ait été menée dans le canton des Grisons.

Selon le **PES**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, la **FP** et **vbu**, l'environnement et le développement durable sont des thèmes transversaux. Il est donc essentiel que dans le cadre d'un projet durable, le service compétent, au moins, soit intégré en tant que fonction transversale dans l'organigramme de la candidature afin que tous les aspects de la durabilité puissent être pris en compte de façon exhaustive.

Le **WWF** est globalement favorable aux Jeux olympiques, mais exige toutefois des Jeux qui soient inscrits clairement dans la durabilité et qui apportent une valeur ajoutée, tant pour l'environnement que pour la société. Le **WWF**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** saluent la déclaration d'intention du Conseil fédéral qui serait en faveur de Jeux olympiques adaptés à nos conditions et ne tombant pas dans la démesure. Ces organisations regrettent toutefois que l'examen de la durabilité n'ait pas eu lieu beaucoup plus tôt afin que la pertinence sociale, culturelle, économique et écologique de ces Jeux pour la Suisse puisse être examinée et discutée.

Selon le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura**, le bilan global qui ressort de la comparaison entre les effets économiques, sociaux et écologiques positifs attendus et les répercussions effectives des Jeux olympiques est négatif.

L'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura** signalent que lors de son évaluation, l'ANU (Office de la nature et de l'environnement du canton des Grisons) a visiblement commis une erreur en matière d'application de la LPN. Selon ces organisations, la possibilité de remédier partiellement aux atteintes commises via des mesures palliatives ne doit pas influencer sur l'évaluation du potentiel d'un projet à être autorisé. L'engagement à ne pas réaliser un projet ou à changer de site en cas de non-conformité légale doit figurer dans le rapport explicatif.

Durabilité en général

Le **PLR** salue le fait qu'à l'issue des Jeux, les infrastructures temporaires ne laisseront pas de traces.

La **FST** souhaite faire partie du comité qui sera dédié à la direction et à la coordination de différents groupes de travail concernant le projet DIP. Il faudrait, idéalement, coordonner les programmes de mise en œuvre (SECO, Département du tourisme, rapport du 27.02.2012) portés par la « Stratégie de croissance pour la place touristique suisse » (Rapport du Conseil fédéral du 18.06.2010) avec les objectifs DIP. Les répercussions économiques prévues des Jeux doivent être étudiées dans le rapport de façon encore plus transparente et concrète pour l'horizon 2013-2022.

La **FSU** estime que l'élaboration de la candidature aux Jeux olympiques, ainsi que la dynamique qui en résulte et les ressources disponibles en termes de moyens financiers et de personnel peuvent constituer des opportunités de déclencher des évolutions prometteuses dans le canton des Grisons et de renforcer des partenariats. La **FSU** pense en particulier à l'ébauche du concept des Jeux olympiques durables et au projet partiel DIP. Elle espère que ces Jeux olympiques d'hiver se dérouleront dans le respect des principes d'excellence et de durabilité, mais aussi qu'ils apporteront un gain dans le domaine de l'utilisation et de la poursuite du développement de méthodes et de processus novateurs. L'énorme potentiel du présent concept réside dans la capacité de cette candidature à démontrer que les Jeux olympiques d'hiver peuvent se dérouler dans un espace montagnard relativement restreint tout en se conformant aux critères écologiques et économiques imposés. L'utilisation après 2022 des infrastructures mises à disposition pour les Jeux constitue à cet égard un défi de taille. Le projet devrait prévoir suffisamment de moyens (en termes de fonds et de personnel) pour traiter les questions qui se posent en matière d'aménagement du territoire et pour rechercher des solutions viables.

L'**USS** doute de l'impact durable des Jeux sur l'emploi. Avec des investissements d'une même envergure, les pouvoirs publics pourraient engranger un succès bien plus durable et de portée plus large sur le plan géographique et sectoriel.

Selon le **PES**, le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura**, la présentation d'un nouveau projet devrait expliquer de manière crédible et claire en quoi la candidature de la Suisse entraînerait une profonde mutation des Jeux. Les points de repère nécessaires font toutefois défaut dans le rapport explicatif. Par ailleurs, il est globalement difficile de voir dans quelle mesure le Conseil fédéral accorde des chances de réussite à la candidature. On comprend aisément que le gigantisme de manifestations d'envergure comme les Jeux olympiques ne permet pas de lever immédiatement tous les doutes qui se sont exprimés depuis le début. Mais c'est surtout l'ensemble des aspects trop peu fiables ou sur lesquels il subsiste encore des doutes qui fait pencher la balance en défaveur de l'utilisation des deniers publics pour un projet non durable. Il ne faut pas contraindre la population à acheter chat en poche en prenant une hypothèque sur l'avenir.

La **SRV** et **Swiss Athletics** soutiennent sans réserve la stratégie DIP, qu'ils trouvent très convaincante. Il s'agit surtout aussi de conférer davantage de poids à l'encouragement du sport, en particulier du sport d'élite et de la relève dans le sport de compétition, mais aussi plus de moyens financiers afin que les fédérations puissent mettre en œuvre leurs mesures dans les différents sports, continuer d'améliorer la qualité de leurs infrastructures et poursuivre la professionnalisation déjà engagée. **Swiss Athletics** est d'avis qu'il faudrait commencer dès la phase

de candidature à mettre en œuvre les stratégies et les mesures esquissées dans la stratégie DIP. Ceci nécessiterait des fonds supplémentaires.

L'ASP et **hotelleriesuisse** soutiennent les principes DIP de la candidature suisse, qui donne la priorité à la durabilité, à l'innovation et à la pérennité tant durant la phase de candidature que durant celle du projet et de la réalisation. **L'ASP** espère que les Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 donneront des impulsions notables au sport, à l'économie et à la société. La durabilité doit revêtir une dimension essentielle sur trois plans: environnemental, économique et social. Pour le sport-handicap, cela signifierait assurer de façon systématique et promouvoir une meilleure intégration des personnes souffrant d'un handicap physique dans tous les sports, aussi bien dans le sport d'élite que dans l'activité physique quotidienne.

L'ASP attend que ces aspects soient présentés concrètement dans le rapport explicatif. Le message doit comporter un chapitre sur les Jeux paralympiques, sur l'importance du sport-handicap et sur son encouragement par la Confédération. Des mesures concrètes devront par ailleurs montrer comment assurer un déroulement efficace des Jeux paralympiques avec une forte participation suisse et promouvoir le sport-handicap en Suisse en vue des Jeux olympiques d'hiver auxquels notre pays se porte candidat.

Le **SAB** est séduit par le concept de durabilité. Outre la durabilité écologique, la question de la durabilité financière, socioéconomique et sociale doit être abordée. Le **SAB** espère que des conclusions seront émises sur la durabilité socio-économique après les Jeux.

L'ASSS souhaite notamment que cet important projet profite durablement à la jeunesse ainsi qu'au sport populaire.

Le **PDC** souhaite que la répartition des commandes, des mandats et des travaux s'effectue équitablement, qu'ils soient aussi attribués dans d'autres cantons afin que toute la Suisse se reconnaisse dans ce projet.

Sécurité

NE, FR et **LU** se montrent sceptiques quant à une éventuelle participation cantonale aux frais de sécurité. **NE** et **FR** sont catégoriquement contre le fait d'en supporter les coûts.

GR signale que pour l'heure, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les cantons vont renoncer à des interventions IKAPOL. Pour le canton des Grisons, il est très important de pouvoir compter sur le soutien des autres cantons en termes de personnel et de moyens financiers dans le cadre de ce projet exceptionnel. Seul, le canton des Grisons n'est pas en mesure de garantir le niveau de sécurité nécessaire. Il s'adresse donc aux comités compétents et négocierait afin d'obtenir une participation des cantons aux frais de sécurité dans le cadre d'IKAPOL.

Pro Natura critique le manque de transparence des dépenses de personnel et les dépenses financières consacrées à la sécurité et émet des réserves sur la capacité du montant cité de 410 millions de francs à garantir effectivement la sécurité.

Economie / finances

Le **PLR** exige que l'analyse économique soit exacte. Dans le passé, les manifestations sportives d'envergure se sont souvent révélées être un vrai gouffre financier. Le **PLR** se demande comment le Conseil fédéral et les cantons vont coordonner leur politique d'encouragement du sport, du tourisme et des régions afin que les Jeux olympiques 2022 apportent le plus grand avantage possible au tourisme alpin suisse.

Le **PLR** estime en outre que les engagements financiers sont importants. En termes de politique financière, il est juste que l'arrêté fédéral associe toutes les contributions, car une candidature va de pair avec une contribution à la réalisation. Les dépenses infrastructurelles pour les Chemins de fer rhétiques de 113 millions de francs ne sont pas approuvées. D'autres dépenses sont prévues dans le plan financier mais elles pourraient avoir un effet préjudiciable dans la course aux investissements, comme le confirme le message aux pages 23 et suivantes. Des fonds privés devraient contribuer à hauteur de 300 millions de francs à garantir le déficit pour la contribution à la réalisation. Mais leurs budgets sont toutefois assez limités. Le message

n'explique pas comment empêcher que les petits projets locaux ne soient évincés. EXPO.02 a montré en outre que sans fonds privés, une intervention de la Confédération sera nécessaire. Le message n'évoque pas comment empêcher tout dépassement du budget. La situation financière de la Confédération devient par ailleurs de plus en plus difficile. Certaines dépenses dédiées à la formation, aux assurances sociales, à l'infrastructure et à la sécurité sont imminentes. Il convient donc de fixer des priorités. Le Conseil fédéral doit montrer comment il entend financer les investissements à hauteur de milliards de francs pour les Jeux olympiques grâce à des économies réalisées dans d'autres domaines ou en dégagant des recettes supplémentaires. Le **PDC**, **FR** et **VS** expliquent que les dépenses consacrées aux Jeux olympiques ne doivent pas être réalisées au détriment d'autres domaines.

Le **CP** considère comme un élément positif le fait que la Confédération s'occupe durant cette phase des différentes problématiques financières qu'une candidature peut occasionner. Il a par ailleurs constaté qu'il faudra prévoir des coûts supplémentaires pour le budget de l'organisation.

Le **PS** est convaincu que les Jeux olympiques n'auront des répercussions économiques positives qu'immédiatement avant, pendant et après les Jeux. Selon lui, les expériences réalisées jusqu'ici montrent que les Jeux d'hiver n'offrent guère d'avantages durables pour l'économie, l'Etat et la société. Le fait que les amorces de solution actuellement en cours de discussion lors de l'élaboration des concepts détaillés puissent être amenées à être modifiées considérablement pose problème. C'est une manière de donner un chèque en blanc à chaque modification ultérieure (avis partagé par le **PES**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP**, **vbu** et **Pro Natura**).

Le **PES**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, la **FP** et **vbu** sont d'avis qu'il n'y a aucune raison de partir du principe que les coûts effectivement imputables ne seront pas plus élevés. Une prévision d'autant plus probable si l'on tient compte de la promesse d'organiser des Jeux particulièrement durables. Il n'existe par ailleurs aucune garantie que des investissements privés seront effectivement réalisés. Aucune indication sur l'existence et l'importance des coûts supplémentaires occasionnés le cas échéant par la candidature ne figure dans le rapport.

Le **WWF**, l'**ATE**, **mw**, la **CIPRA**, l'**ASPO**, **FP**, **vbu** et **Pro Natura** demandent que l'on renonce aux contributions de la Confédération aux Jeux olympiques d'hiver. Dans le cas où le Conseil fédéral se déciderait pour un financement, le **WWF** demande que celui-ci définisse des critères pour les contributions de la Confédération et concrétise des objectifs en mettant en œuvre des mesures pour la préservation et la promotion de la biodiversité et des zones naturelles, ainsi que pour les émissions de CO₂ et la consommation de ressources occasionnées par la manifestation.

L'**ASP** approuve les deux crédits d'engagement pour la candidature et la réalisation d'un volume global de 1,030 milliard de francs. Ceux-ci devront être respectés impérativement. Afin d'éviter que ce financement n'empêche la réalisation d'autres projets, la proposition du PDC est saluée: le milliard destiné aux Jeux olympiques sera préfinancé sur une période plus longue, en mettant de côté 150 millions par an entre 2016 et 2022 pour cette manifestation d'envergure. Selon l'**ASP**, il faut également régler la question d'un éventuel dépassement de crédit dû à des évolutions et à des événements imprévisibles (**economiesuisse** partage ce point de vue). **Pro Natura** signale que le rapport ne précise pas qui, hormis la Confédération, pourrait supporter un déficit supérieur aux prévisions.

Le **SAB** estime que le message doit comporter des déclarations claires concernant le financement du domaine des transports. Concernant le montant de 1,03 milliard de francs déjà mis à disposition, il faut clarifier quel serait l'avantage pour la Suisse. Il est crucial que des moyens suffisants soient consacrés au processus DIP et assurés afin d'en garantir le bon déroulement.

Selon l'**USAM**, il faudrait définir expressément que le canton des Grisons ne prend aucun engagement concernant la couverture du déficit.

4.2 Prises de position sur l'arrêté fédéral

Article 1 Crédit d'engagement pour la candidature

GR souhaite que l'art. 1, al. 3, let. a soit complété de la façon suivante: «Le canton des Grisons, aux côtés des communes de St-Moritz et de Davos, et Swiss Olympic participent chacun à hauteur de 15 millions de francs aux coûts de la candidature».

CP et **Travail Suisse** estiment que le crédit d'engagement pour la candidature de 30 millions de francs n'est pas «inapproprié» et le saluent dans son ensemble.

L'**USS** s'exprime contre le crédit fédéral pour le soutien à la candidature.

Swiss Athletics part du principe que la promesse de Swiss Olympic que la participation à la candidature n'entraînera aucune restriction des engagements pris jusqu'à présent, sera tenue même si les 15 millions de francs n'étaient pas atteints. Il faut en outre veiller de près à ce que les prestations en nature ne soient perçues que si elles entraînent des économies en termes de coûts.

Article 2 Crédit d'engagement pour la réalisation

CP n'est pas fondamentalement contre la participation de la Confédération à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver. La manière dont le rapport explicatif tente de justifier le montant des dépenses n'est toutefois pas satisfaisante. Il faudrait au moins examiner de plus près d'autres possibilités de dégager des recettes supplémentaires.

L'**USS** et **Travail.Suisse** se prononcent contre le crédit d'engagement de 1 milliard de francs.

Le **PS** est d'avis que ce montant élevé est extrêmement problématique dans un contexte où de nombreuses coupes sont prévues dans des domaines importants pour notre pays. En outre se pose la question de l'éventuel «trou» de 300 millions de francs dans le financement. Il faut craindre que les coûts soient «socialisés» et les gains privatisés. Le risque résiduel total doit être assumé par la Confédération, le pays et les sites des manifestations. Par ailleurs, le budget opérationnel de 2,8 milliards de francs est supérieur au budget total des Grisons et correspond beaucoup plus au budget des Jeux de Vancouver.

Les **RMS** demande que le crédit d'engagement de 1 milliard de francs pour le financement du déficit de couverture du projet de réalisation constitue un plafond absolu.

Le **PDC**: concernant l'art. 2, al. 2 de l'arrêté fédéral, le Conseil fédéral doit envisager de financer une couverture par des excédents.

Article 3 Conditions du crédit d'engagement pour la réalisation

GR déplore le fait que ni l'art. 3, let. a de l'arrêté fédéral ni le message n'expriment clairement ce que l'on entend par «contribution financière appropriée». **GR** part du principe que les conditions de la participation appropriée sont réunies avec les prestations fournies par le canton dans le cadre de la sécurité octroyée et des investissements proportionnels dans des projets d'infrastructure. Pour les communes, une participation financière proportionnelle aux projets d'infrastructure pertinents est considérée comme appropriée. **GR** souligne expressément le fait que la votation populaire qui aura lieu dans les Grisons le 3 mars 2013 risque fort de se solder par un refus si la population a l'impression que le canton des Grisons ou les communes de St-Moritz et de Davos sont obligés de participer à la couverture du déficit qu'entraînent les Jeux. L'arrêté fédéral et le rapport explicatif doivent donc approfondir davantage ces points.

Concernant l'art. 3, lettre b, **GR** confirme que tant le canton des Grisons que les communes participant à l'organisation et au déroulement des Jeux olympiques d'hiver Suisse 2022 devront veiller à respecter la législation en vigueur. En ce qui concerne la formulation ainsi que les dispositions relatives à la construction de résidences secondaires, il faudrait apporter une précision car dans les dispositions concernées, il ne s'agit pas seulement de la construction mais aussi de l'utilisation de résidences secondaires. **GR** propose la formulation suivante: «et respectent les dispositions relatives aux résidences secondaires».

La **FSU** salue en particulier l'art. 3, let. b, mais est d'avis qu'il ne suffit pas de respecter les exigences en matière d'aménagement du territoire. Un rôle conceptuel devrait être attribué aux aspects de l'aménagement du territoire, de la durabilité et de la protection de l'environnement

dans le processus de planification en vue de la recherche de solutions novatrices et porteuses d'avenir.

Selon le **SAB**, le développement durable comporte toujours trois dimensions. Dans le cas présent, c'est celle de l'environnement qui revêt le plus d'importance. Il faut aussi souligner celle du développement économique des régions de montagne.

Article 4 Message relatif à la réalisation

Selon le **SAB**, il faudrait ajouter une lettre e réglant le déroulement du processus en cas de dépassement du budget.

Article 5 Référendum

Pas de remarques.

5 Annexes

5.1. Participants à la procédure de consultation

1. Kantone / Cantons / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Kaspar Escher-Haus 8090 Zurich
Chancellerie d'Etat du Canton de Berne	Postgasse 68 3000 Berne 8
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Lucerne
Standeskanzlei des Kantons Uri	Case postale 6460 Altdorf
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Case postale 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Rathaus 6371 Stans
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Staatskanzlei des Kantons Zug	Case postale 156 6301 Zoug
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Rathaus, Case postale 4001 Bâle
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Rathausstrasse 2 4410 Liestal
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhouse
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude Case postale 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St-Gall
Regierungsrat des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Coire
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude 8510 Frauenfeld
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Residenza Governativa 6501 Bellinzone
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Château cantonal 1014 Lausanne
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Palais du Gouvernement 1950 Sion

Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Château 2001 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont

Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza die Governi cantonali (CdC)	Secrétariat Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 444 3000 Berne 7
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren EDK Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 660 3000 Berne 7
Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD) Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CDDJP)	Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 690 3000 Berne 7
Konferenz der kantonalen Volkswirtschaftsdirektoren VDK Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique (CDEP)	Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 3000 Berne 7
Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren Konferenz (BPUK) Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux pu- blics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Maison des cantons Speichergasse 6 3000 Berne 7
Konferenz der kantonalen Forstdirektoren (FoDK) Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo)	Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 690 3000 Berne 7

2. Partis représentés au Parlement

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	BDP Schweiz Case postale 119 3000 Berne 6
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Case postale 5835 3001 Berne
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow Parti chrétien-social d'Obwald	c/o Stefan Keiser Enetriederstrasse 28 6060 Sarnen
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis Parti chrétien-social du Haut-Valais	Geschäftsstelle CSPO Case postale 3980 Viège
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Case postale 3294 3000 Berne 7
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux	Sekretariat Fraktion und Poli- tik

PLR.I Liberali Radicali	Neuengasse 20 Case postale 6136 3001 Berne
Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES Grünes Bündnis GB (Mitglied GPS) Alliance Verte AVeS Alleanza Verde AVeS	Waisenhausplatz 21 3011 Berne
Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl	Case postale 367 3000 Berne 7
Lega dei Ticinesi (Lega)	Norman Gobbi casella postale 64 6776 Piotta
Mouvement Citoyens Romand (MCR)	c/o Mouvement Citoyens Genevois (MCG) CP 340 1211 Genève 17
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Case postale 8252 3001 Bern
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Case postale 7876 3001 Berne

3. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne

Schweizerischer Gemeindeverband Association des communes suisses (ACS)	Case postale 3322 Urtenen-Schönbühl
Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses	Monbijoustrasse 8 Case postale 8175 3001 Berne
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)	Case postale 7836 3001 Berne

4. Associations faitières de l'économie

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Case postale 8032 Zurich
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Case postale 3001 Berne
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Case postale 8032 Zurich
Schweiz. Bauernverband (SBV)	Haus der Schweizer Bauern

Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10 5200 Brugg
Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Case postale 4182 4002 Bâle
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Case postale 3000 Berne 23
Kaufmännischer Verband Schweiz (KV Schweiz) Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) Società svizzera degli impiegati di commercio (SIC Svizzera)	Case postale 1853 8027 Zurich
Travail.Suisse	Case postale 5775 3001 Berne

5. Organisations intéressées

Association Suisse des Services des Sports (ASSS)	Service des sports Ville de Genève Rue Hans-Wilsdorf 4 Case postale 1769 1211 Genève
Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Sportämter (ASSA)	Sportamt der Stadt Zürich Tödistrasse 48 Case postale 2108 8027 Zurich
Swiss Olympic Association	Haus des Sports Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Ice Hockey	Hagenholzstrasse 81 Case postale 8050 Zurich
Swiss Ski	Haus des Skisports Worbstrasse 52 Case postale 252 3074 Muri b. Bern
Swisscurling Association	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Ice Skating	c/o Swiss Olympic Haus des Sports Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Sliding	Hinterbergstrasse 24 6330 Cham
Swiss Athletics	Haus des Sports Case postale 606 3000 Berne 22

Swiss Orienteering	Krummackerweg 9 4600 Olten
Schweizerischer Verband für Pferdesport Fédération suisse des Sports Equestres (FSEE)	Papiermühlestrasse 40H 3000 Berne 22
Swiss Cycling	Haus des Sports Talgutzentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Sailing	Talgutzentrum 27 3063 Ittigen
Schweizerischer Fussballverband SFV Association suisse de football (ASF)	Case postale 3000 Berne 15
Schweizerischer Schwimmverband Fédération suisse de natation (FSN)	Haus des Sports Case postale 606 Talgutzentrum 27 3000 Berne 22
Swiss Tennis	Solothurnstrasse 112 Case postale 2501 Bienne
Swiss Triathlon	Haus des Sports Talgutzentrum 27 3063 Ittigen b. Bern
Schweizerischer Turnverband STV Fédération suisse de gymnastique (FSG)	Geschäftsstelle Bahnhofstrasse 38 5001 Aarau
Schweizerischer Judo & Ju-Jitsu Verband Fédération Suisse de Judo & Ju-Jitisu (FSJ)	Case postale 606 3000 Berne 22
Schweizer Schiesssportverband SSV Fédération sportive suisse de tir (FST)	Lidostrasse 6 6006 Lucerne
Swiss Volley	Zieglerstrasse 29 3000 Berne 14
Swiss Fencing	Case postale 856 4001 Bâle

Schweizerischer Handball-Verband Fédération suisse de handball (FSH)	Talgut-Zentrum 25 Case postale 3063 Ittigen b. Bern
Schweizerischer Ruderverband SRV	Brünigstrasse 182A 6060 Sarnen
Swiss Unihockey	Ostermundigenstrasse 69 Case postale 621 3000 Berne 22
Swiss Sailing	Haus des Sports Talgutzentrum 27 3063 Ittigen
PLUSPORT Behindertensport Schweiz PLUSPORT Sport Handicap Suisse	Chriesbaumstrasse 6 8604 Volketswil
procap	Froburgstrasse 4 4601 Olten
Pro infirmis	Feldeggstrasse 71 Case postale 1332 8032 Zurich
Schweizer Alpen-Club SAC Club Alpin Suisse (CAS)	Monbijoustrasse 61 3000 Berne 23
Schweizer Tourismus-Verband STV Fédération suisse du tourisme (FST)	Finkenhübelweg 11 Case postale 8275 3001 Berne
Graubünden Ferien	Alexanderstrasse 24 CH-7001 Coire
GastroSuisse	Blumenfeldstrasse 20 8046 Zurich
hotelleriesuisse	Monbijoustrasse 130 Case postale CH-3001 Berne
Verband öffentlicher Verkehr VÖV Union des transports publics (UTP)	Dählhölzliweg 12 3000 Berne 6

Touring Club Schweiz (TCS) Touring Club Suisse (TCS)	Thunstrasse 63 3000 Berne 6
Automobil Club der Schweiz Automobile Club de Suisse	Zentralverwaltung Wasserwerkstrasse 39 3000 Berne 13
Verkehrs-Club der Schweiz (VCS) Association Transports et Environnement (ATE)	Aarberggasse 61 Case postale 8676 3001 Berne
Konferenz der Beauftragten für Natur- und Landschaftsschutz (KBNL) Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)	Kasernenstrasse 39A 9100 Herisau
Konferenz der Vorsteher der Umweltschutzämter der Schweiz (KVU) Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE)	Maison des cantons Speichergasse 6 3000 Berne 7
Fachverband Schweizer RaumplanerInnen (FSU) Fédération suisse des urbanistes (FSU)	Vadianstrasse 37 Case postale 9001 St-Gall
Schweizerische Vereinigung für Landesplanung (VLP-ASPAN) Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN)	Sulgenrain 20 3007 Berne
Schweizer Heimatschutz (SHS) Patrimoine Suisse	Case postale 1122 8032 Zurich
Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz Association Suisse pour la protection des oiseaux ASPO/Birdlife Suisse	Case postale Wiedingstrasse 78 8036 Zurich
CIPRA Schweiz CIPRA Suisse	Case postale 22 3800 Interlaken
Naturfreunde Schweiz Amis de la Nature Suisse	Pavillonweg 3 Case postale 7364 3001 Berne
Pro Natura	Dornacherstrasse 192 Case postale 4018 Bâle
WWF Suisse	Hohlstrasse 10 Case postale 8010 Zurich
Greenpeace Suisse	Heinrichstrasse 147 8031 Zurich

Schweizerischer Verband der Umwelfachleute (SVU) Association suisse des professionnels de l'environnement (ASEP)	Brunngasse 60 Case postale 3000 Berne 8
Stiftung Landschaftsschutz Schweiz (SL) Fondation pour la protection et l'aménagement du territoire (FP)	Schwarzenburgstrasse 11 8007 Berne
Stiftung Natur und Wirtschaft Fondation Nature & Economie	Mühlenplatz 4 6004 Lucerne
Umweltallianz Alliance environnement	Schützengässchen 5 Case postale 288 3000 Berne 7
Rheinaubund (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Natur und Heimat)	Weinsteig 192 Case postale 1157 8201 Schaffhouse

5.2. Liste des participants à la procédure de consultation et des abréviations

Toutes les conférences invitées	-
Canton de Thurgovie	TG
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton d'Uri	UR
Canton de Glaris	GL
Canton de Schwyz	SZ
Canton d'Obwald	OW
Canton de Nidwald	NW
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Lucerne	LU
Canton des Grisons	GR
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Canton de Fribourg	FR
Canton de St-Gall	SG
Canton de Zurich	ZH
Canton du Valais	VS

Canton de Zoug	ZG
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Vaud	VD
Canton du Jura	Jura
Swiss Ski	Swiss Ski
Swiss Ice Hockey	Swiss Ice Hockey
Swiss Athletics	Swiss Athletics
Association suisse de football	ASF
Fédération suisse de gymnastique	Turnverband
Fédération sportive suisse de tir FST	Swiss Shooting
Swiss Rowing	SRV
Arbeitsgemeinschaft Schweizer Sportämter / Association Suisse des Services des Sports	ASSA / ASSS
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Parti socialiste suisse	PS
Parti démocrate-chrétien	PDC
Parti écologiste suisse	PES
Union Démocratique du Centre	UDC
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB
Union des villes suisses	SSV
Association des communes suisses	ACS
Economiesuisse	economiesuisse
Union suisse des arts et métiers	USAM
Travail.Suisse	Travail.Suisse
Union syndicale suisse	USS
Union suisse des employés de commerce	SEC Suisse
Union patronale suisse	
Centre Patronal	CP
Procap Suisse	Procap
Association suisse des paraplégiques	ASP
hotelleriesuisse	hotelleriesuisse
GastroSuisse	GastroSuisse
Fédération Suisse du Tourisme	FST

Association Transports et Environnement	ATE
WWF Suisse / WWF Grisons	WWF
Mountain wilderness	mw
CIPRA Suisse	CIPRA
Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse	ASPO
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage	FP
Vereinigung Bündner Umweltorganisationen	vbu
Pro Natura	Pro Natura
Remontées Mécaniques Suisses	RMS
Club Alpin Suisse	CAS
Fédération suisse des urbanistes	FSU